



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 27 mars 2025

Résolutions de Mme Pauline Blanc et consorts du 19 novembre 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Pauline Blanc et consorts : « La Ville de Lausanne a-t-elle une véritable politique culturelle ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 novembre 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Pauline Blanc et consorts « La Ville de Lausanne a-t-elle une véritable politique culturelle ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Mme Pauline Blanc et consorts.

La résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite être informé de la situation financière des Jumeaux au 31 décembre 2024 ».

Réponse de la Municipalité

Dans sa réponse du 5 février 2025 à l'interpellation de Mme Ariane Morin et consorts intitulée « Le soutien à la culture doit-il se dissoudre dans le bénévolat ? », la Municipalité a informé le Conseil communal de la situation financière de l'association Les Jumeaux Jazz Club à fin 2024.

La résolution n° 2 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite connaître les mesures que comptent mettre en place Les Jumeaux pour améliorer leur situation financière ».

Réponse de la Municipalité

En préambule, il convient de rappeler que le partage des compétences entre la Municipalité et le Conseil communal est fixé par les dispositions de la loi sur les communes, et en particulier ses articles 4 et 42. A cet égard, l'administration des biens de la commune et, partant, la gestion des subventions, relève de la Municipalité.



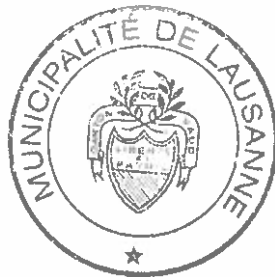
Les mesures d'amélioration financière et la politique financière du Jumeaux Jazz Club relèvent de la seule responsabilité du Comité de l'association Les Jumeaux Jazz Club, au sein duquel la Ville n'est pas représentée.

Cependant, soucieuse de la continuité de ce projet culturel et du succès public rencontré depuis son ouverture, la Municipalité s'est assurée d'un accompagnement soutenu de l'association dans le but d'une stabilisation durable de sa situation financière.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter